

MASTER (M1) MENTION DROIT DES AFFAIRES PARCOURS TYPE JURISTE D'ENTREPRISE

TYPE DE DIPLÔME

Master (LMD)

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +4

ACCESSIBLE EN :

Formation initiale
VAE

DOMAINE D'ÉTUDE : Droit de l'entreprise

Domaine :

Objectifs

Cette formation a pour objectif de préparer les étudiants aux multiples domaines du droit de l'entreprise. Elle se déroule en trois années, de la Licence (1 an) au Master (2 ans).

L'aspect professionnalisé résulte d'un ensemble cohérent de mesures d'encadrement (effectifs restreints, cours, séminaires, projets, stages, mises en situation), complété par la possibilité d'une année à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ou d'un stage à l'étranger dans le cadre du programme Léonardo.

Le parcours est en alternance en L3 et en M2.

ÉTABLISSEMENT

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Renseignements

Renseignements sur les formations et l'orientation :

- Service Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Contact scolarité

Service des Formations
Professionnalisées

Sylvaine GIRARDIN

bureau AR 133 bis

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 TOULOUSE cedex 9

Tél : 05.61. 63.35.11

scolformprof01@ut-capitole.fr

Condition d'accès

L'inscription à la 1ère année du Master Juriste d'entreprise, est ouverte de plein droit en formation initiale, en formation continue, aux étudiants titulaires :

-de la licence en droit parcours juriste d'entreprise délivrée par Toulouse 1 Capitole

-d'une licence mention Droit ou de la licence mention Administration économique et sociale après examen par une commission de sélection composée d'enseignants chercheurs et de praticiens.

Les étudiants qui n'ont pas un accès de plein droit à cette formation peuvent être autorisés par le Président de l'Université sur avis d'une commission, à s'inscrire après validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Inscription

Etudiants titulaires d'un diplôme français, consulter la procédure.

Etudiants titulaires d'un diplôme étranger, consulter la procédure.

Contenu de la formation

MASTER 1 : 364h de cours et 85h de TD – 60 crédits

SEMESTRE 1 - 199h cours – 45h TD – 30 crédits

UE1 – 7 crédits

• Contrats d'affaires 1 - 24h cours

• Contrats d'affaires 2 – 24h cours

UE 2 – 6 crédits

• Droit de l'environnement - 18h cours

• Droit de la régulation - 15h cours

• Droit public des affaires - 9h cours

UE 3 – 6 crédits

• Gestion de projet – 15h cours

• Informatique – 18h cours

UE 4 – 11 crédits

• Analyse financière - 12h cours – 18h TD

• Gestion financière - 15h cours

• Fiscalité des structures – 15h cours – 9h TD

• Contrôle fiscal – 9h cours

• Transmission de l'entreprise - 15h cours – 18h TD

SEMESTRE 2 - 165h cours – 40h TD – 30 crédits

UE5- 10 crédits

• Pénal des affaires - 18h cours

• Contentieux de l'entreprise – 18h cours

• Patrimoine intellectuel 1 - 9h cours

• Patrimoine intellectuel 2 - 18h cours

UE 6 – 6 crédits

• Droit de la défaillance économique - 27h cours

• Droit international privé - 18h TD

UE7 – 4 crédits

• Droit de la concurrence - 21h cours

• Droit de la consommation - 18h cours

UE8 – 3 crédits

• Techniques de communication - 18h cours

• LV1 Anglais - 40 TD

UE9 – 7 crédits

• Stage en entreprise (3 mois), Rapport de stage

Au cours de l'année universitaire, l'étudiant doit effectuer un stage d'une durée minimale de quatre mois en milieu professionnel et dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université.

Le projet de stage doit obtenir l'accord du responsable pédagogique du Master 1. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue (UE9) est prise en compte pour l'admission au diplôme.

Par dérogation exceptionnelle, souverainement appréciée par le responsable pédagogique de la formation, l'étudiant se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer un stage pourra être autorisé à rédiger un mémoire dont le sujet sera déterminé par le responsable de la formation.

Perspectives professionnelles

Les débouchés professionnels : Juriste d'entreprise, soit comme généraliste (secrétariat général, affaires juridiques...), soit dans un service spécialisé : fiscalité, droit des sociétés, contentieux, propriété intellectuelle ou également dans les cabinets d'avocats d'affaires